

# impact de la reconnaissance des acquis de formation sur le système collégial

---

par **ROBERT ISABELLE**

Conseiller en affaires éducatives  
Fédération des cégeps

---

Si les collèges ont toujours reconnu les acquis de formation scolaires, la reconnaissance systématique des acquis expérientiels constitue généralement pour eux une préoccupation récente<sup>1</sup> et c'est elle qui, de loin, va avoir le plus d'impact sur le système collégial. Aussi est-ce de celle-ci que nous allons surtout parler.

La préoccupation de la reconnaissance des acquis expérientiels est devenue présente dans l'ensemble du réseau lors de la publication du rapport de la Commission Jean. Aujourd'hui, elle représente une entreprise impérative, du fait de son importance dans le règlement sur le régime pédagogique et aussi dans la politique gouvernementale sur l'éducation des adultes. Il n'y a donc pas à s'étonner que cinq projets soient déjà en cours de réalisation dans les cégeps<sup>2</sup>.

C'est à partir de ces projets et de lectures sur l'expérience américaine que nous allons dégager quelques-uns des nombreux impacts importants que la reconnaissance des acquis de formation ne manquera pas d'avoir sur le système collégial. Plus précisément, nous allons nous arrêter aux impacts de la reconnaissance des acquis de formation sur : 1. la conception de la formation collégiale ; 2. les effectifs étudiants ; 3. les exigences pédagogiques de la reconnaissance des acquis de formation ; 4. les exigences organisationnelles de la reconnaissance des acquis expérientiels.

## 1. L'impact de la reconnaissance des acquis expérientiels sur la conception de la formation collégiale

Les collèges québécois sont encore bien jeunes — ils n'ont que 17 ans — et, à bien des égards, ils constituent une création audacieuse. De plus, on y a développé des approches aussi originales qu'intéressantes comme, par exemple, la formation sur mesure.

Toutefois, le système collégial reste largement tributaire d'une vision traditionnelle de la formation<sup>3</sup>, plus centrée :

- sur l'école que sur les autres sources d'apprentissage ;
- sur l'enseignement que sur l'apprentissage ;
- sur l'enseignement que sur l'étudiant ;
- sur le jeune que sur l'adulte ;
- sur le groupe que sur l'individu ;
- sur les activités que sur les résultats ;
- sur les contenus que sur les habiletés ;
- sur le cognitif que sur l'affectif ;
- sur le cloisonnement des disciplines que sur leurs liens ;
- sur la spécificité des acquis que sur leur transférabilité.

Du coup, le système collégial s'est en grande partie développé en vase clos. Or, la reconnaissance des acquis expérimentiels implique une tout autre vision de la formation collégiale.

Selon cette autre vision, les diverses expériences de la vie peuvent générer des apprentissages et les apprentissages sont valables d'où qu'ils proviennent. Dès lors, tout acquis expérimentiel qui équivaut à un acquis scolaire du niveau collégial doit pouvoir faire l'objet d'une reconnaissance officielle et cela d'autant plus que la reconnaissance scolaire est souvent requise pour obtenir un emploi ou une promotion.

Selon cette autre vision, ce qui importe en dernière analyse est moins de savoir quelles reconnaissances peuvent être accordées pour des acquis expérimentiels que la nécessité de construire un système collégial qui fasse une place à l'apprentissage en dehors du collège, qui allie expériences de vie et études de façon à briser l'isolement dans lequel se trouve le système collégial par rapport à la réalité sociale, culturelle et économique qui lui donne son sens.

## 2. L'impact des acquis de formation sur les effectifs étudiants

Reconnaître les acquis expérimentiels risque-t-il d'avoir pour effet une diminution des effectifs étudiants au collégial ? Il semble bien qu'il faille plutôt envisager le contraire.

Aux États-Unis, la reconnaissance des acquis expérimentiels représente une augmentation considérable des effectifs étudiants au niveau post-secondaire. C'est d'ailleurs là un objectif explicitement recherché. En 1977-1978, dans le cadre d'un seul programme de tests parmi plusieurs, celui du C.L.E.P. (College Level Examination Program), on a fait passer 460,000 tests.

Ici, au Québec, un bon nombre d'employés de garderies vont devoir obtenir une attestation d'études collégiales dans les 5 années à venir, en vertu d'un règlement de l'Office des services de garde à l'enfance. Quelque 5,000 personnes œuvrant dans le domaine de l'aérotechnique seraient également susceptibles d'avoir à obtenir une attestation d'études collégiales.

Par ailleurs, le diplôme d'études collégiales (D.E.C.) a été pratiquement inaccessible aux adultes jusqu'à maintenant<sup>4</sup>. Un nombre important d'adultes de tous âges et de toutes conditions pourraient devenir intéressés à compléter un D.E.C. avec mention ou à

entreprendre un D.E.C. sans mention, et cela encore plus si le congé de formation préconisé par la Commission d'études sur la formation des adultes devenait réalité.

## 3. Quelques exigences pédagogiques de la reconnaissance des acquis de formation

La reconnaissance des acquis de formation est essentiellement une opération d'évaluation. Entre autres, elle nécessite d'apporter une aide particulière à l'étudiant, de préciser les apprentissages qu'il doit maîtriser et de recourir aux instruments et aux méthodes d'évaluation appropriés.

### 3.1 Aide à l'étudiant

Les collègues auront à préparer des guides pour les étudiants désireux de faire la preuve de leurs acquis de formation par le biais de tests théoriques et de tests de performance. Ces guides préciseront ce qui sera évalué et les conditions dans lesquelles les tests seront passés.

Par ailleurs, la préparation du portfolio constituera une démarche trop nouvelle et trop complexe pour que les étudiants soient laissés à eux-mêmes<sup>5</sup>. Ils auront besoin de l'aide d'un conseiller, qu'on appelle souvent aux États-Unis *mentor* ou *student advocate*, et dont le rôle se distingue du rôle des aides pédagogiques individuels ou des conseillers en formation professionnelle des collègues. Le *student advocate* permet aux étudiants de faire valoir de façon acceptable toutes les expériences pertinentes pour lesquelles ils demandent une reconnaissance. Essentiel<sup>6</sup>, le rôle du conseiller se joue de façon individuelle ou dans le cadre de séminaires.

### 3.2 Objectifs d'apprentissage

Pour évaluer les acquis expérimentiels, il faut préciser et pondérer les objectifs des cours, des programmes, voire du niveau collégial.

C'est là une tâche difficile. Mais — toutes les expériences en témoignent — elle comporte des retombées hautement positives touchant le contenu et l'articulation des programmes, de même que l'élaboration d'instruments d'évaluation plus pertinents et plus objectifs.

### 3.3 Instruments et méthodes d'évaluation

La reconnaissance des acquis scolaires exige un guide d'équivalences complet et à point. Or le guide dont disposent présentement les collèges ne répond pas de façon satisfaisante à cette double exigence. Il faudra donc le retoucher.

Par ailleurs, la reconnaissance des acquis expérimentiels demandera qu'on ait recours à un large éventail d'instruments d'évaluation, tels les tests standardisés, les tests-maison, les simulations, les essais, les entrevues.

Pour des raisons de crédibilité, il importera d'utiliser plus d'un instrument d'évaluation et de faire appel à plus d'un évaluateur dans l'évaluation d'un acquis expérimentiel donné. Par exemple, la maîtrise d'une langue seconde s'évaluera mieux si on utilise à la fois l'examen oral et l'examen écrit plutôt qu'un seul de ces examens.

Toujours pour des raisons de crédibilité, il faudra apporter une grande rigueur à l'élaboration des instruments d'évaluation. Dans le cas des tests de performance, il faudra de plus compter avec de gros investissements en temps et en argent. Par exemple, l'élaboration du test de performance du programme de techniques infirmières du New York Regents External Degree a demandé trois ans de travail assidu de la part de nombreux spécialistes, tant de techniques infirmières que de mesure et évaluation, et, sans compter le temps du personnel de l'organisme, a coûté 100 000,00\$. De plus, la validation du même test a pris trois mois et a coûté 5 000,00\$.

### 4. Quelques exigences organisationnelles de la reconnaissance des acquis expérimentiels

La reconnaissance des acquis expérimentiels a plusieurs impacts organisationnels sur le système collégial. Soulignons ceux qui ont trait au financement, à certains documents officiels et aux fonctions de conseiller et d'évaluateur.

#### 4.1 Financement

Basé sur la notion d'heures-groupes et d'heures-étudiants, le mode actuel de financement de l'éducation des adultes n'est pas approprié à la reconnaissance des acquis expérimentiels. Un nouveau mode doit être imaginé si cette pratique est pour prendre pleinement sa place dans le système collégial et ce avant même qu'elle soit implantée.

Les fonds requis par la reconnaissance des acquis expérimentiels sont considérables. Les subventions du ministère de l'Éducation ne suffiront peut-être pas, sans doute pas. Le cas échéant, il faudra demander une contribution aux adultes et avoir recours à des subventions autres que celles du Ministère.

#### 4.2 Documents officiels

La reconnaissance des acquis expérimentiels exige des formulaires spéciaux de demande d'admission, comprenant les renseignements voulus au sujet de ce qui peut être reconnu et du processus d'évaluation des acquis.

Elle demande aussi la constitution d'un dossier-étudiant particulier. Compte tenu que l'évaluation des acquis expérimentiels implique plus de données que l'évaluation traditionnelle, le dossier-étudiant doit être suffisamment complet pour justifier ce qui est inscrit sur le bulletin ou sur la reconnaissance officielle, tout en demeurant facile à utiliser et à conserver.

À moins de se contenter de convertir les crédits accordés pour les acquis expérimentiels en crédits de cours et alors de risquer de nuire à la crédibilité du processus de reconnaissance de ces acquis, il est nécessaire d'imaginer un autre bulletin que le bulletin cumulatif uniforme présentement en usage. Plus respectueux du processus de reconnaissance des acquis expérimentiels, ce nouveau bulletin doit être intelligible aux autres établissements d'enseignement et aux employeurs. En cette matière, il faudra sans doute une concertation entre les divers ordres d'enseignement.

#### 4.3 Fonctions de conseiller et d'évaluateur

Deux fonctions sont particulièrement importantes dans la reconnaissance des acquis expérimentiels : celle de conseiller (ou de *mentor* ou de *student advocate*) et celle d'évaluateur. Aussi les personnes appelées à les remplir devront-elles être choisies et formées avec soin.

La formation requise en andragogie et en mesure et évaluation pourra s'acquérir à l'université ou dans les collèges, par exemple dans le cadre du programme PERFORMA de l'Université de Sherbrooke ou de session ad hoc.

Le travail des conseillers et des évaluateurs demandera à être intégré à la tâche des enseignants ou à être compensé de façon équitable.

## Conclusion

Comme il ressort avec évidence des quelques brèves considérations qui précèdent, en raison de la nature et du nombre des impacts impliqués, la mise sur pied d'un système de reconnaissance des acquis de formation au collégial constitue une entreprise délicate et considérable.

Aussi les collègues ont-ils décidé de se doter d'un service en la matière.

Rattaché à la Fédération des cégeps et financé par le ministère de l'Éducation, le service poursuivra notamment les objectifs suivants :

- sensibiliser les collègues au bien-fondé et aux exigences de la reconnaissance des acquis de formation ;
- proposer des lignes directrices touchant l'implantation et l'organisation de la reconnaissance des acquis dans les établissements ;
- proposer un mode de financement adéquat de la reconnaissance des acquis ;
- élaborer un guide des équivalences des acquis de formation scolaire ;
- élaborer et adapter des instruments d'évaluation ;
- assister les collègues dans l'élaboration d'instruments d'évaluation ;
- constituer des banques d'information concernant la reconnaissance des acquis (organismes et personnes-ressources ; instruments et méthodes d'évaluation ; activités de formation, etc.) ;
- assister les collègues dans la formation à donner aux responsables de la reconnaissance des acquis.

Une dernière réflexion. À n'en pas douter, dans la mesure où elle sera bien implantée et où elle se fera selon de hauts standards de qualité, la reconnaissance des acquis de formation contribuera puissamment au renouveau du système collégial.

1. Il s'est fait de la reconnaissance d'acquis expérimentiels, tant à l'enseignement régulier (par exemple, le projet A.C.T.I.F. du Cégep de Limoilou) qu'à l'éducation des adultes. Mais ce ne fut pas général à l'enseignement régulier et ce ne fut pas systématique à l'éducation des adultes.

2. Le Cégep de Saint-Félicien reconnaît les acquis expérimentiels d'un groupe d'infirmières auxiliaires et leur dispense le complément de formation requis pour l'obtention d'un D.E.C. en techniques infirmières. Au Cégep du Vieux Montréal et à l'École d'aérotechnique du Cégep Édouard-Montpetit, on a entrepris l'élaboration d'instruments d'évaluation permettant à des personnes travaillant respectivement dans les garderies et dans le domaine de l'aérotechnique de se faire reconnaître leurs acquis expérimentiels. Madame Marthe Sansregret, du Cégep John Abbott, est à mettre au point un modèle de portfolio pouvant servir autant au niveau secondaire et universitaire qu'au niveau collégial. En Estrie, l'organisme Fer de Lance, qui regroupe la Commission scolaire régionale de l'Estrie, la Commission scolaire régionale Eastern Townships, le Cégep de Sherbrooke, le Cégep régional Champlain et l'Université de Sherbrooke, a entrepris, au profit des trois ordres d'enseignement, l'élaboration d'instruments d'évaluation dans le domaine de l'administration.
3. Le rapport du Conseil supérieur de l'éducation sur l'activité éducative (1970) et le rapport du même organisme sur l'état et les besoins de l'enseignement collégial (1975) n'ont pas exercé une influence déterminante sur le système collégial.
4. BEAUDET, André et autres. *Les étudiants adultes et les programmes de l'enseignement collégial*, Québec, Direction générale de l'enseignement collégial, mai 1981, pp. 23-27.
5. « A portfolio assembles in some acceptable form the material to be assessed. It includes documentation by transfer credit, by standard examination results, by a third party, by product assessment, by student narrative and by the CEU. » MEYER, Peter. *Awarding College Credit for Non-College Learning*, San Francisco, Jossey-Bass Publishers, 1976, p. 93.
6. Cf. Meyer, pp. 79 et suivantes.

## Bibliographie

- BEAUDET, André (et autres). *Les étudiants adultes et les programmes de l'enseignement collégial*. Québec, Direction générale de l'enseignement collégial, mai 1981. 83 p.
- BEAULIEU, Louise. *Recherche sur les acquis expérimentiels : critères de sélection des outils d'évaluation d'acquis expérimentiels*. Saint-Félicien, Cégep de Saint-Félicien, 1983. Pagination multiple.
- COUNCIL FOR THE ADVANCEMENT OF EXPERIENTIAL LEARNING. *Developing and Expanding Cooperative Education*. San Francisco, Jossey-Bass Publishers, 1978. 95 p. (New Directions for Experiential Learning, 2).
- COUNCIL FOR THE ADVANCEMENT OF EXPERIENTIAL LEARNING. *Developing New Adult Clienteles by Recognizing Prior Learning*. San Francisco, Jossey-Bass Publishers, 1980. 88 p. (New Directions for Experiential Learning, 7).
- COUNCIL FOR THE ADVANCEMENT OF EXPERIENTIAL LEARNING. *Learning by Experience : What, Why, How*. San Francisco, Jossey-Bass Publishers, 1978. 109 p. (New Directions for Experiential Learning, 1).
- KEETON, Morris (and Associates). *Experiential Learning : Rationale, Characteristics and Assessment*. San Francisco, Jossey-Bass Publishers, 1976. 265 p.
- MEYER, Peter. *Awarding College Credit for Non-College Learning*. San Francisco, Jossey-Bass Publishers, 1976. 195 p.
- THE NEW YORK REGENTS EXTERNAL DEGREES IN NURSING. *Monograph I*. Albany, 1976. 117 p.